

Charte d'utilisation du logo de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

À destination des partenaires

Date du document : Mai 2022

Rédacteur : Département communication

Destinataires : Partenaires de l'ARS

Le principe

L'utilisation du logotype de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, sur tout support dont l'ARS n'est pas l'auteur, est soumise à autorisation. Un accord préalable de la Direction générale de l'Agence (par l'intermédiaire du Département communication) est requis.

Le logo de l'ARS ne peut être modifié ou transformé.

L'autorisation est accordée sur la base des critères suivants :

- colloque/événement ayant un rapport direct avec l'action de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- événement ayant une vocation régionale ou départementale,
- opération financée partiellement par l'ARS, ou avec une implication des agents de l'ARS dans l'élaboration du document ou de l'événement,
- vérification des autres logos pouvant être associés à celui de l'ARS,
- disposer d'informations suffisamment en amont de l'action/événement (objectifs, organisation, promoteurs, etc.) pour en évaluer l'intérêt et les risques éventuels.

Chaque demande sera examinée individuellement afin de déterminer si les conditions citées dans la charte sont remplies.

À noter : l'autorisation ne pourra être accordée si l'usage du logo est contraire aux valeurs et principes de l'ARS :

- utilisation du logo de l'ARS Nouvelle-Aquitaine visant à légitimer une manifestation/démarche à visée commerciale,
- action contraire aux objectifs poursuivis dans le Projet régional de santé.

Comment l'obtenir ? À qui s'adresser ?

L'attribution du logo nécessite une autorisation préalable sur la base d'une demande effectuée auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Toute demande doit être adressée au Département communication de l'Agence à l'adresse suivante : ars-na-communication@ars.sante.fr

À noter : un avis préalable des directions du siège ou des délégations départementales concernées par le projet sera demandé par le Département communication.

Les étapes d'autorisation :

Recevabilité de la demande :

- vous devez adresser votre demande par mail au Département communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- pour être recevable, votre demande d'utilisation du logo doit répondre aux conformités de la charte,
- vous devez préciser :
 - o les conditions d'utilisation et d'exécution : pour quel projet ?
 - o sur quelle zone géographique ? quels publics visés ?
 - o les supports utilisés (manifestation, affiches, plaquettes, site internet, newsletter, panneau, etc.) en précisant le nombre d'exemplaires imprimés, de visiteurs attendus, etc. ;
 - o l'interlocuteur du projet à l'ARS Nouvelle-Aquitaine (en précisant son nom et le site - siège ou délégation départementale).

Retour des supports

- après une première autorisation, vous devez impérativement envoyer au Département communication un exemplaire du support (parution, objet) sur lequel le logo de l'ARS est apposé, pour validation définitive avant leur diffusion ;
- le Département communication vérifie le respect des conditions d'utilisation énoncées dans la charte d'utilisation du logo ;
- après vérification par le Département communication, vous recevez une réponse par mail ou téléphone.

Comment utiliser le logo ?

Le logotype

Le logotype de l'ARS est désormais un « bloc marque » incluant la Marianne/République française et le logo de l'ARS, pour faciliter la reconnaissance de l'action de l'Etat.



Positionnement du logo

Si le logo de l'ARS Nouvelle-Aquitaine doit se trouver en présence d'autres logos, il faut que ceux-ci soient de taille équivalente.

Définition de la proportion du logo de l'ARS Nouvelle-Aquitaine par rapport aux logos des autres partenaires : prendre comme référence l'espace graphique de la hauteur maximale, puis faire correspondre cette hauteur maximale avec la hauteur du « S » du logo de l'ARS. On obtient ainsi sa taille optimale.

A noter : si le logo de l'ARS est utilisé en présence d'un logo d'une préfecture, le logo de l'ARS doit être utilisé seul (sans la Marianne/République française).

Exemple pour une en tête de Communiqué de presse :



Lisibilité du logo

La lisibilité du logo ne doit pas être altérée quel que soit la taille du support utilisé.

La taille du logo ne doit pas être déformée.

Exemples d'interdits

Le logo ne pourra être déformé que de façon homothétique.



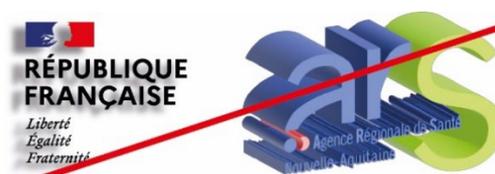
Les éléments qui constituent le logo ne devront pas être déplacés ou transformés.



Les valeurs d'opacité du logo ne pourront être descendues.



Aucun effet ne pourra être affecté au logo.



Les couleurs qui constituent le logo ne pourront être modifiées.



Code couleur – La gamme chromatique

Couleurs ARS et État	 RVB  Écrans ordinateur téléphone, tablette	 CMJN  Imprimante	 PANTONE  Imprimerie Offset	 Hexadécimal  Écrans référence développeur web
Bleu État 	R:0 / V:0 / B:145	C:100 / M:90 / J:20 / N:7	072C	#000091
Rouge État 	R:225 / V:0 / B:15	C:0 / M:100 / J:100 / N:0	485C	#E1000F
Vert ARS 	R:149 / V:193 / B:31	C:50 / M:0 / J:100 / N:0	368 C	#95C11F
Bleu ARS 	R:22 / V:65 / B:145	C:100 / M:80 / J:0 / N:0	Blue 072 C	#000091

Mise à disposition du logo

Logo pour impression

Suivant votre logiciel, le logo sera fourni aux formats :

- EPS/SVG/AI, pour les logiciels tels qu'Adobe Illustrator, Photoshop et InDesign (haute définition) ;
- JPG, GIF, PNG pour des logiciels de type bureautique (basse définition).

Logo pour internet

Le logo est fourni en format PNG 8-bits, format qui inclut la transparence, particulièrement utile pour une utilisation sur un fond de couleur.

Contact pôle communication Bordeaux :

ars-na-communication@ars.sante.fr

05 57 01 46 15

